

pense pas qu'il aille bien loin l'hiver prochain avec le peu qu'il est en mesure d'obtenir des fonds en portefeuille. Au mieux, ils pourront obtenir environ 3 millions, ce qui ne leur permettra pas alors de faire face aux dépenses résultant d'un chômage beaucoup plus élevé que le ministre ne l'aura prévu.

Voyons ce que le ministre du Travail disait lorsqu'il était simple député de l'opposition. Comme en témoigne la page 872 du hansard du 3 février 1955, le ministre actuel a dit:

« Ce qu'il conviendrait de faire disparaître, c'est ce fardeau fiscal supplémentaire, en contradiction flagrante avec les réalités, qui pèse sur l'une des plus importantes et, j'ajouterais, des plus coûteuses nécessités qu'impose une vie normale dans notre cadre moderne.

Le ministre parlait d'une proposition d'augmentation se rattachant à la loi sur la taxe d'accise. Comme on peut voir à la page 4134 du hansard du 19 mai 1955, le ministre du Travail actuel avait alors déclaré:

« Le ministère du Travail et le gouvernement ne devraient négliger aucun effort pour améliorer le sort de ceux qui n'ont pas de travail.

C'est ce que nous soutenons. Il ne s'agit pas tant d'augmenter le montant des sommes dépensées en vertu de l'assurance-chômage que du devoir qu'a le gouvernement d'essayer d'assurer un emploi aux Canadiens qui ont besoin de travailler.

J'ai ici des mémoires du conseil exécutif de la Chambre de Commerce du Canada, du *Board of Trade* du grand Toronto, du *Board of Trade* de Vancouver, de la Fédération des détaillants canadiens, de l'Association des manufacturiers canadiens, du Congrès du travail du Canada, et de l'Association canadienne de la construction. Tous ces organismes réunis représentent la partie la plus importante de la population du pays. Si nous tenons compte des familles de ceux qui s'intéressent à ces associations, nous constatons qu'elles représentent presque toute la population canadienne. Elles s'opposent toutes au bill maintenant soumis au comité. Je ne puis comprendre comment, en face d'une opposition si forte manifestée par divers groupements importants du pays, le ministre estime qu'il peut imposer ses propres vues à la population, ou peut-être celles du ministre des Finances, ou de M. Coyne, qui était conservateur.

Nous pouvons trouver dans l'histoire l'exemple de gens qui ont cherché à imposer leur volonté à la majorité, qui ont pensé que leur avis était meilleur que celui du reste du monde. On connaît l'exemple particulièrement dramatique de quelqu'un qui a agi de cette façon. Pendant un peu de temps, il a connu le succès mais il a finalement été battu. Si le ministre ne veut pas

[M. Caron.]

être battu en même temps que le gouvernement actuel, il devrait faire ce que nous lui demandons, c'est-à-dire ajourner l'étude du bill et permettre à une commission indépendante de l'étudier afin de pouvoir présenter une mesure législative qui soit acceptable pour la majorité de la population canadienne.

(Texte)

**M. Ricard:** Monsieur le président, j'ai une double raison de prendre part au débat actuel. D'abord, je veux faire certaines observations d'ordre général en ce qui concerne la mesure à l'étude, et deuxièmement, je veux rétablir les faits en ce qui a trait aux assertions de l'honorable député de Hull (M. Caron).

Le but de la mesure qui nous est soumise, monsieur le président, est d'accorder une plus grande protection à la classe ouvrière en même temps que d'assurer la stabilité de la Caisse d'assurance-chômage. La mesure, il va sans dire, témoigne du souci qu'a le présent gouvernement d'aider les petits; elle fait suite aux améliorations qui ont déjà été apportées depuis l'avènement au pouvoir du gouvernement conservateur, elle améliore la loi sur l'assurance-chômage de différentes façons.

Les améliorations qui ont été apportées depuis juin 1957 ont valu une somme de 68 millions de dollars aux ouvriers, sous différentes formes de protection, alors qu'ils étaient sans travail.

Monsieur le président, l'attitude négative de l'opposition libérale est inadmissible car elle est directement en contravention avec les intérêts des ouvriers. Le bruit que nos amis font n'a qu'un but, celui de distraire l'attention du public afin de faire oublier leur indifférence à l'endroit de la classe ouvrière.

Les libéraux,—vous le savez,—au cours des deux dernières sessions n'ont cessé de nous casser les oreilles avec la question suivante: Qu'est-ce que le gouvernement va faire pour aider les sans-travail dont les timbres d'assurance-chômage sont maintenant épuisés? Eh bien, monsieur le président, nous avons actuellement devant nous une mesure qui vise à améliorer la situation et, par leur obstruction, les députés libéraux ne font qu'en retarder l'adoption.

Ils en ont tellement fait qu'il est devenu impossible, monsieur le président, d'adopter la mesure actuelle pour le 1<sup>er</sup> juillet, avec le résultat que les sans-travail, (que nos amis les libéraux veulent tenir contre leur cœur tellement étroitement qu'ils veulent les étouffer) seront privés, à cause du manque de coopération des libéraux, de l'assistance que nous, les conservateurs, voulions leur apporter.

Il est certain, monsieur le président, que la classe ouvrière n'est pas prête d'oublier